



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

33 8919 01 SZEMÉLY- ÉS VAGYONŐR

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

AGENT DE SÉCURITÉ

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Sur la base de son contrat civil, au sein des droits revenus à son client et des autorités concernant l'agent de sécurité dans la règle juridique, avec son travail de prévention et de garde, et avec ses activités observatoires, et de surveillance, d'inspection et d'intervention, assurer l'intégrité corporelle de son client, la sécurité de ses biens, aider l'application des droits et des intérêts légitimes de son client;
- garde, protection de l'établissement, du site, du territoire, l'entrée et la sortie, le contrôle de la livraison et de l'ordre intérieure en fonction de sécurité;
- garde et protection des véhicules et des autres possessions;
- accompagner et garder l'envoi, l'exécution la livraison d'argent et de valeur;
- la protection de l'intégrité corporelle et de la liberté personnelle de la personne défendue, l'élimination des attaques contre la personne;
- la reconnaissance des situations de danger menaçant la sécurité de la personne défendue, de l'établissement surveillé, ou des autres atouts, l'élimination de telles actions, en cas d'opposition, l'application de la force physique proportionnelle, l'arrestation de la personne prise en flagrant délit de commettre une infraction en la déférant aux autorités;
- assurance d'évènement;
- prévention des événements exceptionnels, coopération dans l'élimination;
- gestion des appareils mécaniques, électroniques, et des autres dispositifs de protection nécessaires pour l'exécution de ses activités professionnelles.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5366 Agent de sécurité

9129 Autres gardes et professions simple de même nature

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Intérieur (BM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																						
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 33 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen ou sur une formation scolaire attestée par l'achèvement de la dixième année.</p> <p>Code ISCED97: 3CV</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Echelle pentatonique:</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 60%;">très bien</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">4</td> <td>bien</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">3</td> <td>moyen</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>passable</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>insuffisant</td> </tr> </table> <p>Un examen professionnel a lieu à l'issue de la formation professionnelle</p> <p>Parties de l'examen professionnel: - Théorie professionnelle - Stage professionnel</p> <p>Pour réussir à l'examen professionnel, une mention passable doit être obtenue en théorie professionnelle et au stage professionnel.</p>	Echelle pentatonique:	5	très bien		4	bien		3	moyen		2	passable		1	insuffisant							
Echelle pentatonique:	5	très bien																					
	4	bien																					
	3	moyen																					
	2	passable																					
	1	insuffisant																					
<p>Mention de série du certificat:</p> <p>PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.09.14</p>	<p>Intitulés des matières théoriques et pratiques et leurs notes selon l'échelle pentatonique</p> <p>1. Les résultats des matières d'examen professionnelles-pratiques, exprimés en notes</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Sujets/matières à l'examen écrit</td> </tr> <tr> <td style="width: 80%;">Exercice complexe</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Note obtenue à l'examen écrit</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sujets/matières à l'examen oral</td> </tr> <tr> <td>Connaissances juridiques (connaissances administratives, connaissances du droit civile, connaissances du droit pénal et de la procédure pénale)</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Note de théorie professionnelle</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">2. Evaluation des connaissances pratiques professionnelles</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Matières à l'examen pratique</td> </tr> <tr> <td>La solution d'un hypothèse (situation) établi à l'aide des thèmes de niveau d'exigence de compétence de la matière de connaissances professionnelles</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>La présentation des trois entraînements définis de la matière de connaissances de l'autodéfense</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Note de pratique professionnelle</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	Sujets/matières à l'examen écrit		Exercice complexe	5	Note obtenue à l'examen écrit	5	Sujets/matières à l'examen oral		Connaissances juridiques (connaissances administratives, connaissances du droit civile, connaissances du droit pénal et de la procédure pénale)	5	Note de théorie professionnelle	5	2. Evaluation des connaissances pratiques professionnelles		Matières à l'examen pratique		La solution d'un hypothèse (situation) établi à l'aide des thèmes de niveau d'exigence de compétence de la matière de connaissances professionnelles	5	La présentation des trois entraînements définis de la matière de connaissances de l'autodéfense	5	Note de pratique professionnelle	5
Sujets/matières à l'examen écrit																							
Exercice complexe	5																						
Note obtenue à l'examen écrit	5																						
Sujets/matières à l'examen oral																							
Connaissances juridiques (connaissances administratives, connaissances du droit civile, connaissances du droit pénal et de la procédure pénale)	5																						
Note de théorie professionnelle	5																						
2. Evaluation des connaissances pratiques professionnelles																							
Matières à l'examen pratique																							
La solution d'un hypothèse (situation) établi à l'aide des thèmes de niveau d'exigence de compétence de la matière de connaissances professionnelles	5																						
La présentation des trois entraînements définis de la matière de connaissances de l'autodéfense	5																						
Note de pratique professionnelle	5																						
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>Passer au prochain niveau d'éducation / formation</p>	<p>Accords internationaux</p>																						
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</p>																							
<p>Base légale</p> <p>Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 27/2001 (VII. 27.) du Ministère de l'Éducation portant modification de l'Arrêté n° 7/1993 (XII. 30.) du Ministère du Travail relatif à la Liste nationale des formations, Arrêté 26/2001 (VII. 27.) du Ministère de l'Éducation portant sur les règles générales et la procédure de certification professionnelle, Arrêté 38/1997 (VI. 27.) du Ministère de l'Intérieur portant sur la publication des exigences professionnelles et d'examen.</p>																							

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 70 % Pratique: 30 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		400 heures

Niveau d'entrée requis:

- atteindre 18 ans
- qualification scolaire définie dans l'OKJ (10e année)
- compétence pour agir
- résidence intérieure permanente
- aptitude professionnelle
- passé impuni, et le candidat doit répondre aux conditions fixées dans l'introduction de 5e paragraphe de la 4e loi en 1998.

Informations complémentaires:

MATIERES OBLIGATOIRES DE THEORIE PROFESSIONNELLE
Remplit par organisateur d' examen.

MATIERES OBLIGATOIRES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE
Remplit par organisateur d' examen.

Information complémentaire (y compris la description de la méthode nationale de qualification):

Le système de qualification est fondé sur les exigences professionnelles et d'examen établies selon des critères et structure uniformes, prévues par la législation. Elles comprennent les éléments suivants:

- le numéro d'identification, l'intitulé de la qualification professionnelle tels qu'ils figurent dans la Liste Nationale des Formations (OKJ) et le numéro FEOR y associé (FEOR – Systeme de classification type des professions),
- les pré-requis scolaires et professionnels nécessaires pour la formation, les exigences en matière d'aptitude à la profession et de compétences professionnelles, ainsi que la pratique requise,
- l'emploi, l'activité les plus caractéristiques auxquels la qualification professionnelle donne accès, ainsi que la description sommaire du métier, la liste des qualifications professionnelles proches,
- la durée de la formation nécessaire pour obtenir la qualification professionnelle, le nombre d'heures maximum, la part de la formation théorique et pratique, le nombre d'années de formation professionnelle à l'école de formation professionnelle, la durée de la formation professionnelle initiale, la possibilité d'organiser un examen de niveau permettant d'évaluer l'efficacité de la formation pratique,
- les exigences professionnelles de la qualification professionnelle,
- les exigences relatives à l'examen professionnel.

Les exigences professionnelles et d'examen sont qualifiées par les commissions des groupes de métiers de la Liste Nationale des Formations et par le Conseil National de la Formation Professionnel, puis elles sont publiées dans une règle juridique.

Accès aux exigences professionnelles et d'examen : <http://www.nive.hu>

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2023.09.14

CACHET